SAISON 2015/2016

SAISON 2016 / 2017 1er semestre

POURSUITE AUTO SUR TERRE

POURSUITE KART CROSS SUR TERRE

ufolep usep
Comités Régionaux Centre

SAISON 2015/2016

Edition janvier 2016
Suite de l'édition 2014

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

L'UFOLEP ET L'USEP

L'UNION FRANCAISE des ORGANISATIONS LAIQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUES (U.F.O.L.E.P)

Et sa section scolaire
L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (U.S.E.P)

Fédèrent les associations affiliées à la
LIGUE FRANCAISE de l'ENSEIGNEMENT et de l'EDUCATION PERMANENTE.

L'UFOLEP/USEP contribue à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine.

A L'UFOLEP/USEP nous voulons à tous les niveaux un sport EDUCATIF.

L'UFOLEP/USEP veut donner à chacun, sans discrimination aucune
La possibilité de pratiquer librement les activités physiques et sportives de son choix.

La conception de L'UFOLEP/USEP va de la saine détente dans le cadre des loisirs,
A la compétition, si elle est formatrice, amicale et désintéressée.

L'UFOLEP/USEP loin de concurrencer les autres fédérations,
Prospecte dans les milieux inexplorés par ses dernières et favorise leur recrutement.
L'UFOLEP/USEP contribue à la défense et à l'extension des institutions éducatives et sociales laïques.

PARTICIPER AU CHALLENGE UFOLEP CENTRE D'AUTO POURSUITE SUR TERRE C'EST S'ENGAGER A :

RESPECTER LES REGLEMENTS UFOLEP

AVOIR UN ESPRIT SPORTIF

CONNAITRE ET RESPECTER LES DRAPEAUX

RESPECTER LES REGLES INTERNES A LA MANIFESTATION

(DELAI ENGAGEMENT.CONTROLE TECHNIQUE.REGLEMENT PARTICULIER DU CHALLENGE UFOLEP CENTRE .COMPORTEMENT SUR ET EN DEHORS DE LA PISTE.HORAIRES.PROCEDURES DE RECLAMATION ETC …)

DANS TOUS LES CAS AVOIR UN COMPORTEMENT D'ADULTE RESPONSABLE

CODE DU SPORTIF

ÊTRE SPORTIF C'EST :

S'ENGAGER A CONNAITRE LES REGLES DU JEU

RESPECTER LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE ET DES JUGES

RESPECTER LES ADVERSAIRES, PARTENAIRES ET OFFICIELS

REFUSER TOUTE FORME DE VIOLENCE ET DE TRICHERIE

ÊTRE MAÎTRE DE SOI EN TOUTES CIRCONSTANCES

ÊTRE LOYAL DANS LE SPORT ET LA VIE

ÊTRE EXEMPLAIRE, GÉNÉREUX ET TOLÉRANT

REGLEMENT PARTICULIER DU TROPHÉE
DÉROULEMENT TYPE D'UNE ÉPREUVE DU TROPHEE

Il se déroulera sur <u>plusieurs épreuves</u> durant la saison 2015 /2016
Il n'y aura pas d'épreuves subsidiaires pour la saison 2015 /2016
Soit du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

<u>12 catégories</u> (ou cylindrées)
T1 (0 à 1200cm3) – T2 (1201 à 1400cm3) –T3 (1401 à 1700cm3) – T4 (1701 à 2000cm3)
Proto 1 (0 à 1500 cm3) – Proto 2 (1501 à 2000 cm3) – Proto 3 (0 à 2000 cm3)
M2 (monoplaces 0 à 2000cm3) –Kart-Cross 602
Kart Cross OPEN - Kart Cross 652 (si nombre de participants suffisants)(origine moteur de voiture)
Kart Cross 500 (si nombre de participants suffisants) - 2CV (règlement TOURISME et règles commune s) et (si nombre de participants suffisants)

PAR CATÉGORIE OU CYCLINDRÉE SUIVANT LE NOMBRE D'ENGAGÉS CONSTITUTION PAR CHRONOMÉTRAGE DE X GROUPES (A.B.C…)
(15 VOITURES PAR GROUPE DANS LA MESURE DU POSSIBLE LES GROUPES COMPORTERONT UN NOMBRE ÉQUIVALENT DE VEHICULES) (18 à 25 véhicules maxi Kart-Cross en fonction des cylindrées participantes et suivant arrêté préfectoral)

CLASSEMENT DES PILOTES

La séance de chronométrage détermine l'ordre de départ de la première manche

<u>2 séries pour une catégorie</u>
1er, 3e, 5e au Chronométrage seront placés grille série A : 1er, 2e, 3e

<u>3 séries pour une catégorie</u>
2e, 4e, 6e au Chronométrage seront placés grille série B : 1er, 2e, 3e
l'ordre d'arrivée de la 1ère manche donne la grille de départ de la 2ème manche

la somme des places des 2 manches donne la grille de départ de la 3ème manche (Finale), les quinze ou dix-huit premiers pilotes classés partirons en manche A
En cas d'égalité entre 2 pilotes ils seront départagés par les chronos

<u>RESULTAT FINAL</u>

La somme des places des 3 manches donne le résultat final
en cas d'égalité entre 2 pilotes
ils seront départagés par l'ordre d'arrivée de la 3ème manche

Voir le règlement national pour les points collectés lors d'une course inscrite au calendrier du Trophée
Les points collectés seront reconvertis comme ci-dessous pour le classement de la saison

1er 20 points / 2ème 17 points / 3ème 15 points / 4ème 13 points / 5ème 12 points / 6ème 11 points / 7ème 10 points 8ème 9 points / 9ème 8 points / 10ème 7 points / 11ème 6 points / 12ème 5 points / 13ème 4 points / 14ème 3 points / 15ème 2 points / 16ème et + 1point / Non Partant 0 point /

Le changement de catégorie en cours de saison avec le même véhicule est interdit.

Le changement de catégorie en cours de saison (1er Juillet 2015 au 30 juin 2016), ou le fait qu'un pilote ait plusieurs véhicules de catégories différentes, implique à avoir des numéros différents.
Les points acquis dans des catégories différentes ne peuvent être cumulés.
Le changement de catégorie devra être motivé par un courrier, adressé au Responsable de la Commission Régionale et sera étudié par l'ensemble des membres de la Commission Régionale

TOUS LES PILOTES DEVRONT AVOIR EN LEUR POSSESSION UN TRANSPONDEUR
Le positionnement du transpondeur doit être impérativement conforme à l'article 3 des règles communes

ESSAIS LIBRES - CHRONOMÉTRAGE

TOUS LES PILOTES ET OFFICIELS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTS AU BRIEFING

(Chaque pilote pointera une feuille de présence et pourra être soumis à un contrôle d'imprégnation éthylique)

EN PRÉ GRILLE DANS LEURS VÉHICULES PAR CATÉGORIE À LA SUITE DU BRIEFING LE DIMANCHE MATIN

SEUL LES VÉHICULES QUI N'AURONT PAS ASSISTÉS AUX PRÉ - CONTRÔLES SERONT CONTROLÉS LE SAMEDI
(Voir chapitre CONTRÔLE TECHNIQUE)
(Les véhicules pourront être présentés au contrôle technique par un tiers, en tenue (combinaison, casque, gants, minerve, etc....) détenteur d'une licence R6, sans les pilotes. Le tiers devra avoir en sa possession sa licence (R6), son permis de conduire ainsi que le passeport technique du véhicule. Le pilote devra présenter son permis de conduire et sa licence au contrôle administratif le dimanche matin)

LES ESSAIS LIBRES ET (OU) LES CHRONOMÉTRAGES S'EFFECTUERONT A LA SUITE DU BRIEFING LE DIMANCHE MATIN

LES ESSAIS LIBRES SE FERONT SUR UN TOUR MINIMUM
LES CHRONOMÉTRAGES SUR DEUX TOURS MINIMUM
(Sous appréciation de la direction de course)

LES VÉHICULES PARTIRONT PAR GROUPE DE CINQ, ESPACÉ DE 5 SECONDES, SUIVANT LA CONFIGURATION DES PISTES ET PENDANT DEUX TOURS, DU NUMERO LE PLUS PETIT AU PLUS GRAND ou INVERSE, UNE COURSE SUR DEUX.

T1/2CV Top cross ou Tourisme/T2/Kart cross 602 - 652
T3/P1/MONOPLACE
T4/P2/ Kart cross 500 / P3 / Kart cross OPEN

LES CATEGORIES T1 RESTERONT EN PRÉ GRILLE POUR LE DÉPART DE LA MANCHE

TOUT PILOTE ABSENT AU BRIEFING SERA SANCTIONNÉ FICHES PILOTES
(Sous peine de sanction – Direction de course)

BAREME DES POINTS DE PÉNALITES

LES PÉNALITÉS APPLIQUÉS SERONT EN ADÉQUATION AVEC CELLES EDITÉ DANS LES

REGLEMENTS NATIONAUX article 23 du règlement sportifs

Absence de documents officiels (permis, licence, passeport, confirmation engagement)
Amende au tarif en vigueur

Equipement pilote obligatoire pendant les contrôles techniques
15 secondes de pénalités

Non respect des drapeaux
Avertissement et 30 secondes de pénalités

Dégagement de fumé importante
Départ fond de grille Avertissement verbal

Feux stop ou feu Permanent hors service en pré-grille ou grille
Non départ de la manche

Faux Départ
Pénalité de 10 secondes /Article règlement sportif

Deuxième faux départ
Pénalité de 10 secondes + fond de grille

Mauvais comportement en grille de départ
Mauvais comportement lors du week-end de la manifestation
Mauvais comportement ou manœuvres intempestives
Vitesse excessive dans le parc pilote
Mauvais comportement des accompagnateurs
Refus volontaire d'être dépassé
Poussette volontaire ou passage en force
Toutes fautes anti sportives et tricherie
Exclusion de la journée, course non comptabilisée
Déclassement
Sanction disciplinaire

Drapeau avertissement (noir/blanc) et drapeau noir
1) Seuls les avertissements pour conduite dangereuse seront inscrits sur la fiche individuelle du pilote sur décision du directeur de course.
2) Trois avertissements, dans la saison, équivalent à un drapeau noir.
3) un drapeau noir, une sanction en points sera appliquée sur le classement du pilote dans le trophée en sus de la sanction immédiate.

Nota : ces pénalités ne se substituent pas au règlement disciplinaire.

Des pénalités peuvent êtres attribuées ou toute autre sanction une fois la (les) manche(s) terminée (s) suite aux investigations de la direction de course

Tout véhicule ayant fait l'objet de demande de modification(s) inscrite(s) sur le passeport par le responsable technique, sera refusé en accord avec la direction de course, si celle(s)-ci n'est pas (ne sont pas) effectuée(s) à la course suivante

LES PILOTES SONT RESPONSABLES DE LEURS ACCOMPAGNATEURS ET DE LEURS SUPPORTERS

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Drapeaux

	Ouverture de la piste. Début des essais. Départ de la course
	Signal d'arrêt en fin de course, d'essais ou de chronos
	Présenté AGITE. Signal d'arrêt absolu Les pilotes doivent rejoindre les stands à allure réduite. Tous dépassements sont interdits. Ce drapeau est en général délègue dans les postes commissaires. Il ne peut être présenté que sur ordre de la «D.C.»
	Incident (Perte d'un élément mécanique ou de carrosserie, voiture en feu...) ne semblant pas être décelé par le pilote. Arrêt obligatoire au stand au prochain passage pour la voiture portant ce N°
	Présenté FIXE Avertissement pour conduite non sportive pour la voiture portant ce N°
	Présenté FIXE Signal d'arrêt pour la voiture portant ce N°
	Présenté FIXE à une voiture sortant des stands **Présenté AGITE: 1-Durant les essais : Une voiture plus rapide s'apprête à vous doubler, cédez le passage de toute urgence. 2-Durant la course** **Vous allez être doublé par une voiture ayant au moins un tour d'avance, laissez la**
	Présenté FIXE seulement après arrosage de la piste
	Présenté AGITE Demande d'assistance médicale
	Présenté AGITE **1-Un drapeau : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à modifier votre direction.**
	2-Deux drapeaux : Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à modifier votre direction ou à vous arrêter. Un danger obstrue partiellement ou totalement la piste. NB: Ces drapeaux ne devraient être présentés par le même commissaire qu'au poste se trouvant immédiatement avant l'endroit dangereux
	Présenté AGITE Tous les postes Commissaires signalent que la piste est «claire» pendant le tour de reconnaissance et le tour de formation Pas de présentation après un drapeau jaune sauf en endurance

CONTRÔLES TECHNIQUES /PASSEPORTS

LE PRÉ CONTRÔLE EST OBLIGATOIRE. LA CATÉGORIE DU VEHICULE Y SERA DÉTERMINEE (TOURISME, PROTO OU MONO) PAR LE RESPONSABLE TECHNIQUE. LE PASSEPORT Y SERA VALIDÉ.

LES VÉHICULES DEVRONT ÊTRE CONFORME AU RÈGLEMENT TECHNIQUE NATIONAL ET DEVRONT ÊTRE EN CONFIGURATION DE COURSE.

SEUL LA PEINTURE EST FACULTATIVE AINSI QUE LE NUMÉROTAGE
LA PLAQUE DE TOIT DOIT ÊTRE PRESENTE

IL N'Y AURA PAS DE CONTRÔLE TECHNIQUE LE SAMEDI POUR LES VEHICULES AYANT EFFECTUÉS UN PRÉ-CONTRÔLE TECHNIQUE. LES PILOTES DEVRONT TOUTEFOIS SE PRÉSENTER LE SAMEDI AVANT 18H00 POUR LES CONTRÔLES ADMINISTRATIFS.
DES CONTRÖLES TECHNIQUES ALEATOIRES SERONT EFFECTUES LE DIMANCHE PENDANT LA DUREE DE LA MANIFESTATION
DES CONTRÔLES TECHNIQUES COMPLET SERONT EFFECTUES ENTRE 15H00 ET 17H00 SUR LES VEHICULES N'AYANT PAS PARTICIPES AUX PRE-CONTRÔLES LE SAMEDI.

LES PILOTES DEVRONT AVOIR EN LEUR POSSESSION LE PASSEPORT
LA REVUE TECHNIQUE DU VEHICULE AINSI QUE LES REVUES TECHNIQUES CORRESPONDANTES AUX MODIFICATIONS EFFECTUÉES.
UNE LICENCE R6 pratiquant EN COURS DE VALIDITÉ, LE PERMIS DE CONDUIRE, LEURS ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS (COMBINAISON, CASQUE, MINERVE, GANTS, LUNETTES, ETC…)

LA PRÉSENCE DU PILOTE EST INDISPENSABLE
LORS DU PRÉ CONTRÔLE

UN CONTRÔLE ADMINISTRATIF SERA EFFECTUÉ

UN BONUS DE 30 PTS SERA ATTRIBUÉ À CHAQUE PILOTE QUI AURA ASSISTÉ AU PRÉ CONTRÔLE

Les véhicules n'ayant pas été présentés au pré contrôle et non conformes aux catégories de la réglementation technique nationale, se verront surclassés dans les catégories supérieures

UN DOCUMENT ETABLIT PAR LA COMMISSION REGIONALE, SERA TRANSMIS AUX RESPONSABLES DE CLUB AFIN QU'ILS NOTIFIENT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR L'ORGANISATION DES PRÉ CONTRÔLES.

PILOTE COMMISSAIRE DE PISTE – PILOTE CONTRÔLEUR TECHNIQUE – PILOTE ORGANISTEUR prioritaire

CATÉGORIE T1 / T2 / T3 / T4 / MONOPLACE / KART CROSS / 2CV TOP CROSS / P1 / P2 / P3
15H00 A 19H00

TOUT PILOTE DONT LE VÉHICULE SERA REFUSÉ AU CONTRÔLE TECHNIQUE NE POURRA PRETENDRE A UN QUELCONQUE REMBOURSEMENT

LE PILOTE DISPOSERA D'UNE HEURE APRES SON ARRIVEE POUR FAIRE CONTRÔLER SON VEHICULE

LES VÉHICULES DEVRONT ÊTRE PROPRES ET EN ÉTAT POUR CHAQUE MANIFESTATION

PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS

1

Chaque association doit commander les passeports à la Responsable administrative de la Commission Régionale Centre

Patricia AUGEREAU
Chemin de Pommerose
36100 SAINT-AOUSTRILLE
E-mail : patou.augereau@wanadoo.fr

Accompagné du chèque de règlement à l'ordre de
UFOLEP CENTRE

2

La commission régionale transmet le bon de commande global à UFOLEP Centre,
Accompagné du règlement financier.

3

La Commission Nationale UFOLEP retourne les passeports commandés, correspondant à chaque club de chaque département de la région,
À la Commission Régionale Centre.

Les clubs transmettent à leurs pilotes respectifs, la fiche de renseignement correspondant à leurs disciplines, transmise par la Commission Régionale Centre

4

A charge des clubs d'informer leurs pilotes d'avoir tous les documents nécessaires,
Le jour des pré-contrôles, tels que :

Fiches de renseignements impérativement renseignées avec les photos correspondantes
Licences R6 en cours de validité.
Permis de conduire en cours de validité

Tout pilote en suspension de permis de conduire ne pourra pas pratiquer l'activité.

5

Les week-ends des pré-contrôles détermineront les catégories des véhicules.
Les passeports techniques y seront délivrés

NOTA

Les véhicules auront deux vignettes d'identifications (une vignette apposée sur le véhicule et un vignette collé sur le passeport) .
Tout pilote en possession de plusieurs passeports pour le même véhicule, se verra attribuer plusieurs numéros différents et classé sous le numéro correspondant.

RÈGLEMENT PARTICULIER
TROPHÉE UFOLEP CENTRE

Le changement de catégorie en cours de saison avec le même véhicule est interdit, sauf cas exceptionnel, avec impérativement l'approbation de la Commission Régionale. Le changement de catégorie en cours de saison ou le fait qu'un pilote ait plusieurs véhicules de catégories différentes, oblige à avoir des numéros différents, et les points acquis dans des catégories différentes ne peut être cumulés.

Lors d'une épreuve, toutes interventions sur les véhicules après le passage aux contrôles techniques sont interdites, sauf autorisation de la Direction de course.

Les véhicules doivent être stationnés dans le parc fermé, dès leur passage au contrôle technique. Aucun véhicule ne peut sortir du parc fermé après les contrôles techniques et de l'enceinte sportive jusqu'à la clôture de la manifestation.

Le pilote responsable de sa catégorie ou le pilote responsable de son groupe doivent s'assurer que les pilotes et les véhicules soient prêts 20 minutes avant le passage de leurs manches avec les numéros visibles.

Tout pilote absent lors de la mise en pré-grille suivant les manches préalablement affichées, se verra placé en fond de grille ou se voir refuser l'entrée de la piste pour la mise en grille.

Les parcs coureurs, camping et véhicules de compétitions sont autorisés après consultation et avis de la commission régionale, sauf interdiction spécifique des préfectures. Documents indiquant l'interdiction, délivrés par la préfecture du département où se déroule la manifestation, obligatoire à joindre avec les autres documents officiels.

Il n'y aura pas de contrôle technique le dimanche matin. Un contrôle technique aléatoire des véhicules sera effectué pendant la durée de la manifestation.

Les organisateurs doivent mettre les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité du public, des participants, des accompagnateurs, des officiels, des bénévoles et des véhicules de compétition dans l'enceinte sportive.

L'organisateur se doit d'avoir un circuit d'auto poursuite sur terre en état et homologué, conformément à la législation en vigueur avant toute manifestation comptant pour le trophée UFOLEP Centre.

Le circuit doit être en adéquation avec la législation en vigueur (voir le fascicule REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE DES CIRCUITS TOUT-TERRAIN de la Commission Nationale Sports Mécaniques Auto) et la RTS de la FFSA et de la RTS pour les circuits homologués en 2014 et en 2016

L'organisateur sera seul responsable pour toutes dégradations sur le parc fermé ainsi que sur le parc coureur (camping), s'il n'a pas mis les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité.
L'affichage des documents officiels ainsi que les horaires du déroulement des épreuves sont obligatoires.
Tout contrevenant se verra déclassé du trophée UFOLEP ou manifestation non validée.
Toutes manifestations non conformes aux règlements sportifs nationaux ainsi qu'au règlement particulier du TROPHEE UFOLEP CENTRE ne sera pas prises en compte.

En cas d'absence d'arrêtés Préfectoraux ou municipaux réglementant les nuisances nocturnes, le bruit sera autorisé au maximum jusqu'à 00H30 dans la nuit du samedi au dimanche.
Les Directeurs de course se devront d'appliquer les directives du présent règlement.
Les Directeurs de course, adhérents à l'association organisatrice ne peuvent officier qu'en tant que Directeur adjoint.
Les contrôleurs techniques ne doivent pas contrôler les véhicules de leur association lors d'une manifestation
Seul les directeurs de course de la région centre sont habilités à officier.
Un directeur de course d'une autre région pourra officier en tant que directeur de course adjoint sur une épreuve du trophée centre

Le non respect de ces directives ne se substitue pas au règlement disciplinaire.
Directives du comité directeur UFOLEP CENTRE

LISTE DES CLUBS
PARTICIPANTS AU TROPHEE DU CENTRE

AUTO TERRE BRENNOU SAULNAY / Numérotation des véhicules : 01 à 49 / ATB
Yvon COLIN – La Paille des Joncs – 36290 SAULNAY – TEL : 02 54 38 41 15 yvon.atb@wanadoo.fr

LEVROUX AUTO POURSUITE / Numérotation des véhicules : 50 à 99 / LAP

Fabrice MARTINON – 14 av du 8 Mai - 36100 ISSOUDUN – TEL : 06 77 93 19 86 fabrice.pat@orange.fr

VILLEGOUIN AUTO POURSUITE / Numérotation des véhicules : 100 à 149 / VAP
Martine PERCHAUD – 10 rue du Moulin Neuf – 36500 VILLEGOUIN – TEL : 02 54 27 11 69 raymond.foucret@orange.fr

MECADRENALINE EVENT / Numérotation des véhicules : 150 à 174 / ME
Jean-Marie DELETANG – 2 rue des Aubiers – 36130 DIORS – mecadrenalinevent@orange.fr

4L SULLY / Numérotation des véhicules : 175 à 199 / 4L SULLY
Moustapha ABLEKIMOGLU – 89 route de Sully – 45600 VIGLAIN – TEL : 02 38 37 23 66 fred.mous@orange.fr

ONZAIN DUGNY SPORT / Numérotation des véhicules : 200 à 249 / ODS
Jannick BONNEAU – 2 rue de la Libération – 41120 CHAILLES – TEL : 02 54 79 32 29 valerib@wanadoo.fr

2CV BUGGY / Numérotation des véhicules : 250 à 299 / 2CV BUGGY
Corine LEBOEUF - 31 rue de la Gare - 36360 LUCAY LE MALE – TEL : 02 54 40 42 24 leboeuf.corinne@wanadoo.fr

AUTO TERRE DU VAL DE LOIRE / Numérotation des véhicules : 300 à 349 / ATVL
Christian MONTENEGRO– 48 rue des Closiers – 45000 ORLEANS – TEL : 02 38 43 30 64 mimo1956@orange.fr

DROUE TOUT TERRAIN AVENTURE / Numérotation des véhicules : 350 à 374 / DTTA
Eric JOURY – Les Marchais – 41270 DROUE – TEL : 02 54 80 56 61 eric.joury@orange.fr

ECURIE MOTORSPORT COINGS / Numérotation des véhicules : 375 à 399 / EMC
Fabien MARTINEZ – 11 route nationale 20 – 36130 CERE-COINGS – TEL : 06 09 78 28 99 fabmartinez@wanadoo.fr

TEAM FEUILLADE ISSOUDUN / Numérotation des véhicules : 450 à 499 / TFI
Jacky FEUILLADE – Z.I. de la Limoise – 36100 ISSOUDUN – TEL : 06 15 51 12 07 jacky.feuillade@bbox.fr

AUTO TERRE VALLEE DE LA CREUSE / Numérotation des véhicules : 500 à 549 / ATVC
Thierry AUDONNET- 4 rue du Puits Lagedemont – 36270 BARAIZE – TEL : 02 54 25 31 46 thierry.audonnet36@orange.fr

BOISCHAUD SUD AUTO TERRE / Numérotation des véhicules : 550 à 574 / BSAT
Olivier HEBERT- La Varillière – 36190 CUZION la.varilliere@nordnet.fr

TEAM MARTINET COMPÉTITION / Numérotation des véhicules : 600 à 619 / TMC
Joël MARTINET – 7 rue de la Fonderie – 41100 SAINT OUEN – TEL : 02 54 77 36 42 joel.martinet@cegetel.net

ÉCURIE DU GIENNOIS / Numérotation des véhicules : 620 à 649 / EDG
Alain HUGON – 23 route de Briare – 45250 OUSSON SUR LOIRE – TEL : 02 38 31 18 90 gggaucher@aol.com

AUTO TERRE DU LOCHOIS / Numérotation des véhicules : 650 à 699 / ATL
Gérard SALMON - 32, rue René Boylesve - 37600 LOCHES – TEL : 02 47 59 19 76 gerardsalmon@neuf.fr

LE LOIR AUTO CROSS / Numérotation des véhicules : 700 à 749 / LLAC
Alex MEAN – 42 rue de l'Ormeau – 41800 MONTOIRE/LOIRE – TEL : 02 54 85 21 17 alex.mean@orange.fr

AUTO CROSS CLUB NEUILLÉ PONT PIERRE / Numérotation des véhicules : 750 à 799 / ACCNPP

Pascal BRETEAU – 13 Chemin des Fosses Blanches – 37360 NEUILLÉ PONT PIERRE –

TEL : 02 47 24 35 69 lydie37360@aol.com

ÉCURIE ORLÉANS/ Numérotation des véhicules : 800 à 849 / EO

Pascal PERDEREAU – 174 Domecy – 45520 HUETRE – TEL : 06 30 45 70 66 perdereau45520@gmail.com

TEAM BETHENET/ Numérotation des véhicules : 875 à 899 / TB

Nathalie ROUSSEAU – 240 Chemin des Verdines – 36200 LE PÊCHEREAU – TEL : 02 54 01 10 13 brunodevoulon@hotmail.fr

LOIRET AUTO CROSS / Numérotation des véhicules : 900 à 949 / LAC

Daniel MARQUIZEAUX – 219 Rte de Montargis – 45700 CHEVILLON/HUILLARD – TEL : 02 38 28 07 25 sna@sfr.fr

Les pilotes n'ayant pas envoyé leurs engagements dans le délai des dates butoirs et s'inscrivant à la dernière minute, ne pourront prétendre à un classement, et, en cas de forfait, à un remboursement du forfait sécurité ainsi qu'aux frais de participation à la maintenance du matériel de chronométrage.
En cas de forfait, seul les pilotes qui auront prévenu l'organisateur ou le Directeur sportif de la commission régionale pourront prétendre à un éventuel remboursement.

Les pilotes hors trophée et hors région s'acquitteront d'une participation à la région
Un classement à la journée sera effectué en dehors du trophée régional.

Les véhicules non conformes aux catégories de la réglementation technique nationale, se verront surclassés ou refusés

NOTE D'INFORMATION DESTINÉE AUX ORGANISATEURS

Un impôt de 14% (article 1559 à 1561 du code général des impôts) sur les droits d'entrée est dû par les organisateurs de manifestation automobile (3eme catégorie). Cet impôt est perçu par le service des douanes.
Le conseil municipal peu par arrêté exonéré tout ou partie de cet impôt (Code général des impôts article 1561-3°b). Cette exonération n'exclus pas les obligations de déclaration préalable, déclaration de recettes etc.
L'impôt de 14 % demandé à l'organisateur d'une manifestation, peut être exonéré de cette taxe si celui-ci en fait la demande auprès de la mairie et du Conseil Municipal.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
COMPTANT POUR LE TROPHÉE 2015 – 2016 /DEBUT SAISON 2016 – 2017
DATES BUTOIRS DES INSCRIPTIONS PILOTES

.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE DANS LES DÉLAIS FIXÉS PAR LA COMMISSION REGIONALE. ENGAGEMENT POUR TOUS LES PILOTES PAR BULLETIN INDIVIDUALISÉ ET PAR COURRIER OBLIGATOIREMENT, AVEC LE VISA DU CLUB, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.
JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A SON ADRESSE. NE PAS METTRE DEUX BULLETINS DANS LA MÊME ENVELOPPE
ATTENTION, UNE MAJORATION FINANCIERE DE 10€00 SERA APPLIQUEE POUR TOUT ENGAGEMENT RECU EN DEHORS DES DATES BUTOIRS

SAISON 2015 /2016

DIMANCHE 5 JUILLET 2015
ORGANISATEUR : 2CV BUGGY – ISSOUDUN –MIGNY (36)
INSCRIPTION DU 8 JUIN au 28 JUIN 2015

DIMANCHE 19 JUILLET 2015
ORGANISATEUR : AUTO TERRE VAL DE CREUSE –BAZAIGES (36)
INSCRIPTION DU 22 JUIN au 12 JUILLET 2015

DIMANCHE 2 AOÛT 2015
ORGANISATEUR : TEAM FEUILLADE ISSOUDUN – ISSOUDUN –MIGNY (36)
INSCRIPTION DU 6 JUILLET au 26 JUILLET 2015

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015
ORGANISATEUR : ECURIE ORLEANS –SOUGY (45)
INSCRIPTION DU 17 AOÛT au 6 SEPTEMBRE 2015

DIMANCHE 17 AVRIL 2016
ORGANISATEUR : ECURIE ORLEANS –SOUGY (45)
INSCRIPTION DU 14 MARS AU 4 AVRIL 2016

DIMANCHE 15 MAI 2016
ORGANISATEUR : VILLEGOUIN AUTO POURSUITE –VILLEGOUIN (36)
INSCRIPTION DU 11 avril au 1er mai 2016

DIMANCHE 22 MAI 2016
ORGANISATEUR : LE LOIR AUTO CROSS –LA CHAPELLE VICOMTESSE (41)
INSCRIPTION DU 18 avril au 8 mai 2016

DIMANCHE 12 JUIN 2016
ORGANISATEUR : AUTO TERRE VAL DE LOIRE –SOUGY (45)
INSCRIPTION DU 9 mai au 29 mai 2016

DIMANCHE 26 JUIN 2016
ORGANISATEUR : AUTO TERRE BRENNOU –SAULNAY (36)
INSCRIPTION DU 23 MAI au 12 juin 2016

SAISON 2016 /2017

DIMANCHE 17 JUILLET 2016

ORGANISATEUR : AUTO TERRE VAL DE CREUSE –BAZAIGES (36)

INSCRIPTION DU 13 JUIN au 3 JUILLET 2016

DIMANCHE 31 JUILLET 2016

ORGANISATEUR : TEAM FEUILLADE ISSOUDUN – ISSOUDUN –MIGNY (36)

INSCRIPTION DU 27 JUIN au 17 JUILLET 2016

DIMANCHE 28 AOUT 2016

ORGANISATEUR : 2CV BUGGY – ISSOUDUN –MIGNY (36)

INSCRIPTION DU 25 JUILLET au 14 AOUT 2016

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016

ORGANISATEUR : ECURIE ORLEANS –SOUGY (45)

INSCRIPTION DU 8 AOÛT au 28 AOÛT 2016

LES PARTICIPANTS AU TROPHEE REGION CENTRE DONT LES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS SERONT EN DEHORS DES DATES BUTOIRS NE SERONT PAS PRIORITAIRE ET DEVRONT S'ACQUITER D'UNE MAJORATION DE 10€00 EN FAVEUR DE L'ORGANISATEUR

DIRECTEURS DE COURSE
RÉGION CENTRE

Les Directeurs de course se doivent d'appliquer les règlements nationaux et le règlement particulier du trophée.

PASCAL CABARET (Directeur de course national)
AUTO CROSS CLUB NEUILLÉ PONT PIERRE (37)

JEAN-MARIE DELETANG (Directeur de course national)
MÉCADRÉNALINE ÉVENT (36)

PASCAL GUICHARD (Directeur de course national)
MÉCADRÉNALINE ÉVENT (36)

JACKY NAULEAU (Directeur de course national)
2 CV BUGGY (41)

GERARD SALMON (Directeur de course national)
AUTO TERRE du LOCHOIS (37)

JEAN-JACQUES MOREAU (Directeur de course national)
TEAM FEUILLADE ISSOUDUN (36)

SOPHIE VANNIEUWENHUIZE (Directeur de course national)
DROUE TOUT TERRAIN AVENTURE (41)

RESPONSABLE CONTRÔLE TECHNIQUE RÉGION CENTRE
TOURISME/PROTO/MONOPLACE
GERARD SALMON (Contrôleur technique national)
ALAIN BARACHET adjoint (Contrôleur technique régional)
PASCAL CABARET adjoint (Directeur de Course)

RESPONSABLE CONTRÔLE TECHNIQUE RÉGION CENTRE
KART CROSS
GERARD DEVALLIERE (Contrôleur technique national)
Philippe LEWANDOWSKI adjoint (en formation)

RESPONSABLE COMMISSAIRES / CONTRÔLEURS / DIRECTEURS DE COURSE
Ana PAPON (Commissaire de piste)

RESPONSABLE COMMUNICATION / SITE WEB
PHILIPPE GAGNER (Commissaire de piste)

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
PATRICIA AUGEREAU

RESPONSABLE CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT
VINCENT PERDEREAU / PHILIPPE GAGNER

RESPONSABLE COMMISSION RÉGIONALE SPORTS MÉCANIQUES CENTRE ET DIRECTEUR SPORTIF
JEAN-MARIE DELETANG

LES RÈGLEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS SONT CEUX ÉDITÉS PAR LA COMMISSION NATIONALE UFOLEP AUTO
LE RÈGLEMENT PARTICULIER DU TROPHEE CENTRE EST CELUI EDITÉ PAR LA COMMISSION REGIONALE UFOLEP AUTO CENTRE
LES PARTICIPANTS AU CHALLENGE S'ENGAGENT À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT DANS LEUR INTEGRALITÉ LES RÈGLEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX CENTRE

CIRCUIT PERMANENT RÉGION CENTRE
ORGANISATION TROPHEE CENTRE

BAZAIGES (36)
Gestionnaire du circuit : AUTO TERRE VAL DE CREUSE (36)
ORGANISATEUR
AUTO TERRE VAL DE CREUSE (36)
Président : Thierry AUDONNET

SAULNAY (36)
Gestionnaire du circuit : AUTO TERRE BRENNOU (36)
ORGANISATEUR
AUTO TERRE BRENNOU (36)
Président : Yvon COLIN
ORGANISATEUR
MÉCADRÉNALINE ÉVENT (36)
Présidents : Jean-Marie DELÉTANG / Didier MOULARD

SOUGY (45)
Gestionnaire du circuit : ÉCURIE ORLEANS (45)
ORGANISATEUR
AUTO TERRE VAL DE LOIRE (45)
Président : Christian MONTENEGRO
ORGANISATEUR
ECURIE ORLEANS (45)
Président : Pascal PERDEREAU

VILLEGOUIN (36)
Gestionnaire du circuit : VILLEGOUIN AUTO POURSUITE (36)
ORGANISATEUR
VILLEGOUIN AUTO POURSUITE (36)
Président : Jacques SIMON

ISSOUDUN / MIGNY (36)
Gestionnaire du circuit : TEAM FEUILLADE ISSOUDUN (36)
ORGANISATEUR
TEAM FEUILLADE ISSOUDUN (36)
Président : Jacky FEUILLADE
ORGANISATEUR
2 CV BUGGY (41)
Présidente : Corine LEBOEUF

LA CHAPELLE VICOMTESSE (41)
Gestionnaire du circuit : TEAM MARTINET COMPÉTITION
ORGANISATEUR
LE LOIR AUTO CROSS (41)
Président : Alex MEAN

CIRCUIT PERMANENT RÉGION CENTRE
ORGANISATION AMICALE / EPREUVE LONGUE DUREE

SAULNAY (36)

SAMEDI 30 AVRIL 2016 et DIMANCHE 1ER MAI 2016

ORGANISATEUR

MECADRENALINE EVENT (36)

Président : Jean-Marie DELETANG

EPREUVE LONGUE DURÉE 24 HEURES LEGENDE

ONZAIN (41)

SAMEDI 28 et 29 MAI 2016

ORGANISATEUR

ONZAIN 24HEURES4L

Président : Elisabeth DURAND

EPREUVE LONGUE DURÉE 24 HEURES

SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 juillet 2016

ORGANISATEUR

ECURIE ORLEANS(45)

Président : Pascal PERDEREAU

EPREUVE LONGUE DURÉE 2 X 8 HEURES

SULLY SUR LOIRE (45)

Gestionnaire du circuit : 4LSULLY (45)

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2016

ORGANISATEUR

4LSULLY (45)

Président : Mustapha ABLEKEMOGLU

EPREUVE LONGUE DURÉE 2X10 HEURES

LA CHAPELLE VICOMTESSE (41)

Gestionnaire du circuit : TEAM MARTINET COMPÉTITION

SAMEDI 1ER et DIMANCHE 2 OCTOBRE 2016

ORGANISATEUR

TEAM MARTINET COMPÉTITION (41)

Président : Joël MARTINET

EPREUVE LONGUE DURÉE

PST ET KARTCROSS

FINALE NATIONALE

6 ET 7 AOUT 2016

FINALE NATIONALE KARTCROSS

20 ET 21 AOUT 2016

FINALE NATIONALE AUTO POURSUITE